

# OGM – Le Parquet de Poitiers fait appel de la relaxe des Faucheurs volontaires

Par Christophe NOISETTE

Publié le 10/07/2011, modifié le 09/03/2026

Vendredi 8 juillet 2011, le procureur de la République de Poitiers a annoncé qu'il ferait appel de la relaxe des huit faucheurs volontaires jugés le 14 juin 2011 [1]. La relaxe avait été obtenue suite à une erreur dans la plainte déposée par le Parquet et Monsanto. En faisant appel, le Parquet conteste donc cette lecture du code de procédure pénale.

José Bové, joint par l'AFP, a dénoncé « *une décision politique* » et s'est étonné que "*le parquet s'acharne à défendre Monsanto*", les OGM étant selon lui "*majoritairement refusés par la population et les agriculteurs*".

De même, Me Gallon, avocat des huit Faucheurs inculpés, a confié à Inf'OGM qu'il estime que *le Parquet a probablement subi la pression de Monsanto afin que cette relaxe ne devienne pas définitive. [...] En tout cas, c'est le signe d'un certain acharnement*" a-t-il conclu.

---

[1] [OGM - Relaxe complète pour les huit Faucheurs volontaires à Poitiers](#)